

AFFAIRE N° 6

REGULARISATION de la SUBVENTION ministérielle de 2.558.640 Frs
au Budget de la Commune pour l'exercice 1953.

Le Président donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 4 Août 1953

Madame,

Messieurs,

Par avis de crédit n° 1522 du 30 Mai 1953, la Trésorerie Générale du Département a versé au budget de la Commune la somme de 2.558.640 Frs CFA, représentant une subvention ministérielle pour construction de l'Ecole Joinville (solde des 90 % de la dépenses subventionnelle payable avant la réception des travaux.)

Je vous demande, en conséquence, Madame, Messieurs, de bien vouloir ratifier cette opération qui sera régularisée au budget supplémentaire en cours, savoir:

en RECETTE au chapitre XVI article 6

en DEPENSE au chapitre XXIV article 7

Le Président de la Délégation Spéciale,
Signé: C. de VILLECOURT.

Adopté à l'unanimité.